

## Maison des Assistants Maternels

- **Ouverture imminente**
- **Inauguration officielle par Mme Claude GREFF, secrétaire d'État chargée de la famille, courant novembre.**

L'ancienne école maternelle termine sa mutation : remplacement de la chaudière, mise en conformité électrique, changement des revêtements de sol, rafraîchissement des peintures, aménagement des anciennes salles de classe en salles de repos pour le premier étage, et en salles d'accueil et d'activités pour le rez-de-chaussée. Ce sont finalement deux mois de travaux qui auront été nécessaires afin de transformer le bâtiment en Maison des Assistants Maternels ou M.A.M. Les travaux s'élèvent à 25 000 € HT, financés à hauteur de 10 000 € par l'État dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux).

Dans quelques jours, la M.A.M recevra ses nouveaux hôtes : des enfants de 3 mois à 2 ans et 3 assistantes maternelles nouvellement choisies par la mairie. Pour rappel, cette structure pourra accueillir 4 assistantes maternelles qui peuvent chacune garder jusqu'à 4 enfants, soit 16 enfants au maximum simultanément. Audrey, Nathalie et Régine accueilleront les enfants du lundi au vendredi à partir de 7 h jusqu'à 19 h 00.

**Les tarifs de garde sont fixés à 3,02 € par heure et par enfant auquel il convient de rajouter une indemnité de frais d'entretien de 2,84 € par jour et par enfant.**

Par convention, la mise à disposition et la gestion de cet équipement ont été confiées à l'association Adomicile57.



*Audrey, Nathalie et Régine, les assistantes maternelles de la M.A.M.*

La garde en Maison d'Assistant Maternels présente plusieurs avantages. Pour les parents, elle permet d'accueillir les enfants sur une amplitude horaire plus large, grâce à la possibilité de délégation d'accueil et de satisfaire ceux qui ne veulent profiter que de quelques heures de garde par semaine.

Pour les assistants maternels, elle

permet de rompre avec l'isolement que la plupart d'entre eux déplorent, de partager des expériences et d'accéder à un emploi pour ceux qui n'ont pas de logement adapté. Enfin, ce système de garde permet aussi le maintien dans le village des couples avec enfants, contribuant à la stabilité des effectifs scolaires.

## TRAVAUX

### TAPIS VERT POUR LE TENNIS !

Un nouveau court avec surface de confort est en construction



Tout vient à point à qui sait attendre... Les subventions sont accordées, les travaux ont débuté. Du côté du Tennis Club de Kanfen, on pousse un grand « ouf » de soulagement. En effet, l'ancien court de tennis commençait réellement à devenir impraticable.

Le montant des travaux du nouveau court avec surface de confort et éclairage s'élève à environ 120 000 € TTC subventionné à 58 %.

## À SAVOIR

### Tri sélectif

Les containers situés rue de Hettange vont être déplacés à la sortie du village, rue de Zoufftgen, près de l'ancienne porcherie.

### Liste de diffusion

Vous désirez être informé en temps réel des actualités communales importantes (coupures d'eau et d'électricité, dates des conseils municipaux...) directement par courriel ? Alors, n'attendez plus, inscrivez-vous sur la liste de diffusion en envoyant un mail à l'adresse [infos.kanfen@gmail.com](mailto:infos.kanfen@gmail.com) en précisant dans le titre « Liste de diffusion » et vos nom et prénom dans le corps du message.

## INAUGURATION L'ÉCOLE PASSE AU NUMÉRIQUE

Kanfen est la 2e commune de la CCCE à installer des tableaux blancs interactifs



Depuis la rentrée, les tableaux noirs, les craies et les éponges ont pris un sérieux « coup de vieux » à l'école primaire. Trois tableaux blancs interactifs (TBI) ont été installés pendant les vacances scolaires.

Mais qu'est-ce donc que ce fameux TBI ? C'est tout simplement un écran blanc tactile associé à un ordinateur et un vidéo projecteur. Les professeurs et les élèves interviennent sur l'écran avec un stylet et transmettent les diverses informations à l'ordinateur. Il est donc possible d'effectuer sur l'écran projeté tout ce que l'on peut réaliser avec un ordinateur.

L'interactivité, la possibilité d'ajouter à un texte ou à des images du son ou de la vidéo, d'imprimer des textes, d'être relié à internet, offrent un potentiel d'apprentissage énorme. Par exemple, la carte de France d'antan s'anime et peut être remise à jour en temps réel. Cet équipement, financé par la mairie et l'association des parents d'élèves de Kanfen, a été inauguré le 24 septembre 2011 en présence des responsables de la municipalité et de M. TODESCHINI, sénateur de la Moselle, qui a apporté une contribution financière de 3000 €. Un grand merci à l'APE qui a contribué financièrement à hauteur de 1800 €

## INAUGURATION JEUX À L'ÉCOLE MATERNELLE

Quel succès pour les jeux !

Sept jeux différents ont été acquis pour permettre aux jeunes enfants de s'amuser.

Quatre ont été installés dans la cour de l'école maternelle et trois autres devant l'enclos préféré des enfants, juste à côté des célèbres biquettes kanfenoises ! À peine les jeux étaient-ils opérationnels que les



enfants les ont testés, et si on en croit l'affluence, les ont adoptés. Des bancs complètent le paysage et des poubelles incitent à la propreté et au civisme. Ces équipements ont été installés par la société Schmitt Environnement pour un montant de 20 000 € HT subventionné à

hauteur de 70%. Ces jeux ont été inaugurés le 16 septembre par Madame Anne GROMMERCH qui a apporté une subvention de 9 000 €. La CCCE quant à elle, a contribué financièrement pour un montant de 4 983 €. Les enfants s'en sont donné à cœur joie !

## CONSEIL MUNICIPAL DERNIÈRES DÉCISIONS

### Bientôt des cellules commerciales à Kanfen !

Réuni en date du 25 juillet dernier, le conseil municipal a pris des décisions qui nous semblent intéressantes de vous communiquer.

• Un accord de principe a été donné à la création des cellules commerciales et à leur préviabilisation. En effet, il est prévu d'accueillir des magasins sur une surface totale de 400 m<sup>2</sup> à proximité du parking de covoiturage. Le partage des lots se fera selon les demandes des locataires commerçants. Mais à priori, quatre enseignes pourraient s'installer. Des pourparlers sont en cours et s'annoncent plus que satisfaisants. Le plan de financement de ce projet se monte à 970 000 €, il reste à le finaliser afin de bénéficier d'un maximum de subventions.

• Détermination des conditions d'utilisation et fixation des tarifs de location du véhicule de la commune pour les associations. Transport de personnes et non de matériel, à bon entendre salut ! Les prix varieront selon que l'association est locale ou extérieure au village : **15 €** par jour pour les « Kanfenoises » et **70 €** pour

les autres. Pour rappel, ce véhicule est l'ancien moyen de transport qu'empruntaient les enfants du périscolaire et de l'ancienne école maternelle. En souhaitant que sa nouvelle utilisation profite au tissu associatif du territoire et à son développement.

• La reproduction de documents administratifs et d'ordre privé sur la photocopieuse de la mairie sera désormais payante.

Tarifs ci-dessous :

Pour les documents administratifs

- 0,15 € le A4 N&B
- 0,20 € le A4 couleur
- 0,30 € le A3 N&B
- 0,40 € le A3 couleur
- 2,75 € le CD-ROM

Pour les documents d'ordre privé

- 0,50 € le A4 N&B
- 0,75 € le A4 couleur
- 1,00 € le A3 N&B
- 1,50 € le A3 couleur
- 5,00 € le CD-ROM

## RÉUNION RUE DE GAULLE

### Entre satisfaction et inquiétude

Simulation



Conviés par la Municipalité et la CCCE, les habitants de la rue de Gaulle ont découvert le projet d'aménagement concernant cette voie classée d'intérêt communautaire. Le Maire, Denis BAUR, le vice-président de la CCCE en charge des Travaux Publics, Patrick BAILY, ainsi que le paysagiste, Stéphane THALGOTT, ont dévoilé les différents aspects du dossier qui font suite à l'enfouissement des réseaux. Il s'agissait de présenter le nouvel aménagement de la rue portant sur l'installation de plateaux ralentisseurs, de nouvelles places de stationnement et d'un nouveau mobilier urbain (abribus, signalétique zone 30). L'environnement n'est pas oublié, car ce programme inclut également une végétalisation soignée des parties latérales (haies, plantation d'arbres, fleurissement).

Au cours d'un échange fructueux, les élus et les responsables ont tenu à préciser quelques points : la question du bruit généré par les trois plateaux ralentisseurs prévus et la saturation du trafic qui inquiètent les riverains. Ont été également évoqués les problèmes liés à la largeur de la voirie et à la présence de pavés. En effet, ce matériau génère beaucoup de nuisances sonores comme on peut le constater rue de Hettange près du giratoire. À noter que la proposition d'installer des chicane plutôt que des ralentisseurs pour atténuer le bruit ne peut être retenue, car ce dispositif générerait le passage des engins agricoles et des bus.

L'ensemble de ce programme d'aménagement est intégralement financé par la CCCE.

## RECRUTEMENT

### CAP SUR L'EMPLOI

#### La mairie embauche deux jeunes en apprentissage



#### C.A.P. Aménagements paysagers

Des changements sont intervenus dans le personnel communal.

En effet, pour anticiper le départ prévisionnel de certains agents, il a été décidé de recruter Marc BECKER qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2011.

Il travaille donc en alternance pour préparer son CAP.



#### C.A.P. Petite enfance

Par ailleurs, le conseil de l'école a formulé le vœu de recruter une 2<sup>ème</sup> ATSEM. Cette demande a été validée par la municipalité qui a embauché Jessie DEVAUX à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

*Nous leur souhaitons à tous les deux la bienvenue.*

## Combien coûtera le mariage aux 42 communes ? Sans réponse, pas de noce annoncée

L'intercommunalité, vous connaissez ? Ce sont les syndicats intercommunaux et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), plus connus sous les noms de communautés de communes et communautés d'agglomérations. La Moselle compte près de 350 structures intercommunales qui exercent des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Pourtant, des incohérences de périmètres ou de moyens rendent aujourd'hui inefficaces ou trop coûteuses certaines intercommunalités qui viennent alourdir le paysage du mille feuille administratif. C'est pourquoi, parmi les dispositions de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités, une refonte de la carte intercommunale est proposée.

**Objectifs :** redessiner des périmètres plus cohérents pour assurer une couverture complète du pays, sans enclave ni discontinuité, avec un poids de population supérieur à 5000 habitants, éviter les doublons de compétences et assurer une solidarité financière entre les territoires.

Se référant à ces dispositions législatives, le préfet de Moselle a présenté un schéma départemental de coopération intercommunale (CDCI).

**Sur le territoire Nord Mosellan, il propose la fusion de la Communauté de Communes des Trois Frontières (canton de Sierck-les-Bains) et de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.** (cf. : carte ci-dessous). Cette nouvelle intercommunalité formerait alors un territoire

de 42 communes regroupant 35000 habitants.

Le conseil municipal et le conseil communautaire ont dû respectivement délibérer sur cette proposition durant l'été. Si la CC3F est globalement favorable à la fusion au nom de la solidarité financière, il n'en va pas de même pour la CCCE qui demande un temps de réflexion avant toute publication des bans. Ce NON a retenti comme un non définitif. Cependant, la situation est à nuancer. Si un partage des richesses doit se faire, sous-entendu des retombées financières de la centrale de Cattenom, la CCCE compte en revanche conserver ses compétences acquises. En cas d'impossibilité d'aboutir à un accord, c'est le préfet qui tranchera sur l'avenir de ces deux communautés. Le conseil municipal de Kanfen a voté contre la fusion le 25 juillet dernier s'appuyant entre autres sur le calendrier proposé par la loi qui ne permet pas les investigations nécessaires pour vérifier les conséquences financières et fiscales d'une telle fusion. Pour mieux comprendre, si la CCCE et la CC3F présentent des caractéristiques rurales communes et peuvent s'entendre sur des sujets d'avenir tel que le développement économique du tourisme, d'autres points les séparent considérablement pour un mariage précipité.

En effet, la CCCE créée le 1<sup>er</sup> septembre 1986, pilote des actions telles que :

- l'aménagement de zones d'activités, la construction de grands équipements sportifs (gymnase, piscine,

stand de tir...),

- les politiques touristiques (pistes cyclables, citadelle de Rodemack,...),
- la préservation de l'environnement (station d'épuration, assainissement, déchetterie...)
- l'action sociale (maison de retraite, petite enfance...)
- l'aménagement des voiries et l'enfouissement des réseaux sur les routes classées d'intérêt communautaire.

Son expérience et ses compétences acquises en 25 ans d'existence en font une collectivité qui offre beaucoup de services à ses habitants.

La CC3F, plus jeune, car créée le 1<sup>er</sup> novembre 2003, ne possède pas l'ensemble de ces compétences et a une politique fiscale différente.

En termes d'élargissement territorial, la CCCE sait de quoi elle parle avec l'intégration de la commune de Hettange-Grande et ses 8000 habitants, en 2007. Plusieurs années de réflexion ont été nécessaires pour mettre à niveau les compétences et la fiscalité.

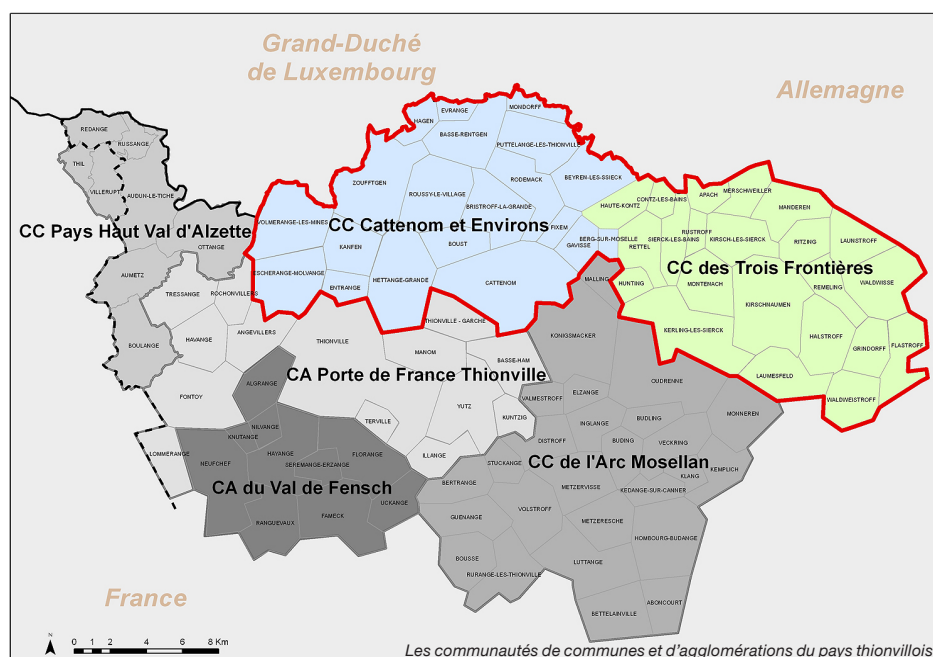
Avec la CC3F, il s'agirait de 11000 habitants et de 22 communes. Un mariage forcé serait regrettable. Il compromettrait un développement serein de ces territoires ruraux frontaliers.

## BOIS DE CHAUFFAGE

- Les personnes intéressées par la façonnage du bois de chauffage en forêt communale peuvent s'inscrire en mairie avant le 15 décembre 2011.

Le façonnage aura lieu cet hiver dans la parcelle n°9 qui est située dans la forêt sur la route de Kanfen à Sætrich. Pour tous renseignements, veuillez téléphoner au 03 82 50 61 10.

- Le prix de vente des stères pour le bois de chauffage destiné aux affouagistes passe à 37 € TTC en 2012. Celui des produits non façonnés s'élève à 8 € et 3 €.



Les communautés de communes et d'agglomérations du pays thionnois

**Kanfen infos**

Journal d'informations municipales de Kanfen et Kanfen-sous-Bois

Directeur de la publication :

Denis BAUR, maire de Kanfen

Imprimé en 450 exemplaires par la Mairie

4 rue de la Mairie - 57 330 KANFEN

Tél. : 03 82 50 61 10 - fax 03 82 50 61 68

Courriel : mairie-kanfen@orange.fr